

Article

Le bien-être financier des travailleurs autonomes

par Sébastien LaRochelle-Côté et Sharanjit Uppal

23 septembre 2011



Signes conventionnels à Statistique Canada

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour une période de référence précise
- .. n'ayant pas lieu de figurer
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0** zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s** valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P** provisoire
- r** révisé
- x** confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E** à utiliser avec prudence
- F** trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Le bien-être financier des travailleurs autonomes

- Le revenu médian des ménages de l'ensemble des travailleurs autonomes représentait 81 % de celui des employés rémunérés en 2009. Cependant, les niveaux de revenu variaient d'une catégorie de travailleurs autonomes à l'autre. Selon la plupart des indicateurs, les travailleurs autonomes qui étaient propriétaires d'une entreprise constituée en société avaient un revenu du ménage supérieur à celui des employés rémunérés alors que les travailleurs non constitués en société avaient un revenu médian inférieur.
- Puisque les finances personnelles des travailleurs autonomes sont souvent liées d'une certaine manière aux finances d'entreprise, il est important d'examiner d'autres indicateurs du bien-être financier, incluant l'accumulation de patrimoine financier.
- Les travailleurs autonomes avaient un patrimoine financier plus élevé que les employés rémunérés. Se situant à 520 000 \$, la valeur nette médiane des travailleurs autonomes — la différence entre l'actif et le passif du ménage — était 2,7 fois plus élevée que celle des employés rémunérés (195 000 \$). Les travailleurs autonomes déclaraient non seulement des niveaux plus élevés d'actifs commerciaux, mais également des niveaux plus élevés de biens corporels.
- Avec un plus important patrimoine financier à gérer, les travailleurs autonomes étaient plus susceptibles d'avoir de bonnes connaissances concernant les finances. En fait, ils ont obtenu plus de réponses correctes, en moyenne, à une série de questions utilisées pour évaluer les capacités financières.
- Bien que moins de travailleurs autonomes aient déclaré se préparer financièrement pour la retraite, la majorité, soit environ 75 %, avait confiance ou très confiance que leur revenu de retraite serait suffisant pour maintenir leur niveau de vie. Le pourcentage était de 69 % pour les employés rémunérés.
- À des niveaux de revenus égaux, les dépenses des ménages différaient peu entre les travailleurs rémunérés et les travailleurs autonomes.

Perspective

Le bien-être financier des travailleurs autonomes

Sébastien LaRochelle-Côté et Sharanjit Uppal

En 2010, l'emploi principal de quelque 2,7 millions de Canadiens, soit 16 % de l'ensemble des travailleurs, était un travail autonome^{1,2}. Les travailleurs autonomes vont des propriétaires actifs d'une grande entreprise constituée en société à des fournisseurs de services à temps partiel.

La diversité de ce groupe témoigne des diverses motivations à devenir travailleur autonome. Certains particuliers évaluent soigneusement leur potentiel d'accumulation d'actifs, leur préparation à la retraite, leur accès au crédit, leurs impôts et ainsi de suite, avant de devenir des entrepreneurs (Verheul et coll., 2001). D'autres sont peut-être attirés par l'autonomie ou la latitude dont jouit le travailleur autonome, et d'autres encore y sont contraints par le manque de possibilités d'emploi rémunéré (Hou et Wang, 2011). En effet, le travail autonome tend à croître pendant les replis économiques (LaRochelle-Côté, 2010). Étant donné ces différentes circonstances et motivations, les récompenses financières du travail autonome sont susceptibles de varier énormément.

La situation financière des travailleurs autonomes n'a toujours pas fait l'objet d'une étude exhaustive au Canada. Cette lacune s'explique en partie par le nombre relativement limité de sources de données complètes sur les finances des ménages. Il y a également des difficultés conceptuelles qui découlent du fait que bon nombre des travailleurs autonomes ont des sources de revenu de travail qui ne sont généralement pas associées aux emplois rémunérés.

Nous examinons ici en quoi le revenu, le patrimoine financier et les dépenses des travailleurs autonomes diffèrent de ceux des employés rémunérés. En nous concentrant sur les personnes dans le groupe d'âge le plus actif, nous commençons par examiner les diffé-

rences de revenu des ménages entre les travailleurs autonomes et les employés rémunérés, en utilisant les données de 2009 de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Ensuite, nous nous attardons aux différences relatives au patrimoine financier des ménages et à la préparation à la retraite, d'après l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2009. Nous comparons en outre les différences sur le plan des habitudes de consommation des ménages en nous appuyant sur l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2008 (voir *Sources des données et définitions*).

Revenu

Le revenu personnel n'est pas nécessairement l'indicateur idéal pour mesurer le bien-être financier des particuliers. En fait, le revenu du ménage ou revenu familial est généralement considéré comme un indicateur plus approprié du bien-être financier étant donné que le patrimoine financier est souvent partagé entre les membres du ménage ou de la famille.

Il y a généralement peu de différence entre le revenu moyen des ménages dans le cas des travailleurs autonomes et des employés rémunérés (étant donné que l'EDTR renferme des données à propos de tous les membres du ménage, les ménages ont été classés en fonction de la situation professionnelle du soutien de famille). En 2009, le revenu du ménage se situait à un peu plus de 85 000 \$ (tableau 1) dans les deux cas. Par contre, les travailleurs autonomes avaient un revenu médian 19 % moins élevé environ que le revenu du ménage des employés rémunérés.

L'une des principales distinctions établies dans le cas des travailleurs autonomes était la suivante : travailleurs autonomes constitués en société et travailleurs

Sébastien LaRochelle-Côté et Sharanjit Uppal travaillent à la Division de la statistique du travail. On peut joindre Sébastien LaRochelleCôté au 613-951-0803 ou à sebastien.larochellecote@statcan.gc.ca. On peut joindre Sharanjit Uppal au 613-951-3887 ou à sharanjit.uppal@statcan.gc.ca.

Sources des données et définitions

Les données sont tirées de trois enquêtes : l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 2009, l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2008 et l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2009. Bien que ces enquêtes n'aient pas la même portée ni le même contenu, les travailleurs autonomes y sont systématiquement définis comme étant les personnes ayant déclaré que leur emploi principal était un travail autonome ou que leur principale source de revenu pendant la période de référence de l'enquête provenait d'un travail autonome. Les trois enquêtes fournissent des estimations semblables du nombre et de la proportion de travailleurs autonomes. Parmi les personnes âgées de 25 à 59 ans, les travailleurs autonomes représentaient 16,0 % des travailleurs selon l'EDM, 15,8 % selon l'EDTR et 14,1 % selon l'ECCF.

L'**Enquête sur la dynamique du travail et du revenu** (EDTR) est une enquête longitudinale constituée de panels de six ans comportant une composante transversale. Dans la présente étude, nous utilisons les données transversales de 2008.

- Un **employé rémunéré** est un travailleur qui reçoit un salaire, un traitement, des pourboires ou une commission.
 - Les **gains en capital** sont les gains en capital totaux, à l'exclusion des pertes.
 - Le **nombre moyen d'heures** travaillées représente le nombre total d'heures rémunérées dans tous les emplois occupés pendant l'année de référence.
 - Le **nombre moyen de semaines** travaillées représente le nombre total de semaines où le sujet a exercé un emploi pendant l'année de référence.
 - Le **revenu annuel total** est la somme des revenus avant impôts de toutes provenances. Il comprend deux éléments principaux : le revenu du marché et les transferts gouvernementaux.
 - Le **revenu de placements** comprend le montant réel des dividendes (pas seulement le montant imposable), des intérêts et des autres revenus de placements (p. ex., le revenu net de société et le revenu net de loyers).
 - Le **revenu provenant d'un travail autonome** est le revenu net (agricole ou non agricole) qui est tiré d'un travail autonome.
 - Les **transferts gouvernementaux totaux** comprennent tous les transferts des gouvernements fédéral et provinciaux.
 - Les **travailleurs autonomes** comprennent les personnes qui avaient un emploi pendant la semaine de référence et qui appartenaient à l'une des catégories suivantes : travailleurs autonomes sans aide rémunérée, constitués en société; travailleurs autonomes avec aide rémunérée, constitués en société; travailleurs autonomes sans aide rémunérée, non constitués en société; travailleurs autonomes avec aide rémunérée, non constitués en société.
 - Les **salaires et traitements** sont ceux qui proviennent de tous les emplois occupés, avant retenues, y compris les pourboires et les commissions.
- L'**Enquête canadienne sur les capacités financières** (ECCF) est une enquête transversale qui a été menée de février à mai 2009. La population cible se composait de Canadiens âgés de 18 ans ou plus dans les 10 provinces. Cette enquête a servi à recueillir des renseignements sur l'actif et le passif des Canadiens, ainsi que leurs connaissances, leurs capacités et leurs comportements en matière de prise de décisions financières. Les renseignements sur l'actif et le passif sont autodéclarés.
- Les **actifs commerciaux** se composent des biens, machines et équipements agricoles, des biens et actifs d'une entreprise en propriété exclusive ou non exclusive, de même que des droits d'auteur, des brevets et des redevances.
 - Les **actifs corporels** se composent de toute maison ou propriété (au Canada ou à l'étranger, y compris la résidence principale), des véhicules, des collections, antiquités, bijoux et autres objets de valeur, ainsi que des articles d'ameublement.
 - Les **autres actifs financiers** se composent de l'épargne liquide, des placements (actions, obligations, dépôts à terme, CPG, fonds communs de placement non REER), des régimes enregistrés d'épargne-invalidité, des régimes d'épargne libres d'impôt et des pensions privées.
 - La **confiance dans le revenu de retraite** est fondée sur la question suivante : « Si l'on tient compte de toutes les sources de revenu de retraite de votre ménage (y compris les sources gouvernementales, personnelles et professionnelles de pension), à quel point êtes-vous confiant(e) que le revenu de votre ménage lors de votre retraite vous permettra d'avoir le niveau de vie espéré? »
 - Le **passif total** se compose des prêts hypothécaires (sur la résidence principale et autres prêts hypothécaires), des prêts étudiants, des prêts sur salaire et des soldes impayés des cartes de crédit et des lignes de crédit.
 - Les **REEE** sont les régimes enregistrés d'épargne-études.
 - Les **REER** sont les régimes enregistrés d'épargne-retraite.
- L'**Enquête sur les dépenses des ménages** (EDM) a lieu chaque année dans les 10 provinces. On dispose de données sur les territoires pour 1998, 1999 et tous les deux ans par la suite. Dans la présente étude, nous utilisons les données de 2008. L'objet principal de l'enquête est d'obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages pendant l'année de référence (l'année civile précédente). Des données sont également recueillies sur les caractéristiques des logements et l'équipement ménager.

autonomes non constitués en société. Les entreprises constituées en société sont des entités juridiques distinctes de leurs propriétaires — il s'agit d'entreprises comme des magasins de détail, des restaurants ou des entreprises de fabrication — qui peuvent être petites ou grosses. Les entreprises non constituées en société sont généralement de petites entreprises (85 % d'entre elles n'ont pas d'autres employés) et sont souvent désignées sous le nom d'« entreprises à titre personnel ».

D'après les mesures de revenu, les propriétaires constitués en société avaient un revenu du ménage plus élevé que les employés rémunérés et ces derniers avaient un revenu plus élevé que les travailleurs autonomes non constitués en société. Selon l'examen du revenu du marché (revenu total du ménage sans tenir compte des transferts gouvernementaux), le revenu médian du ménage dans le cas des travailleurs constitués en société était de 75 600 \$, celui des travailleurs non constitués en société était de 37 900 \$ et celui des employés rémunérés était de 67 000 \$. Les sources de revenu diffèrent également selon que les travailleurs autonomes sont constitués en société ou non. Voir *Revenu personnel des travailleurs autonomes*.

Étant donné que les bénéficiaires que peuvent tirer les travailleurs autonomes varient selon leurs compétences inhérentes en tant qu'entrepreneurs et selon l'évolution de la conjoncture économique, il se peut qu'on ob-

serve parmi eux une plus grande dispersion du revenu que chez les travailleurs rémunérés. Plusieurs mesures de la dispersion peuvent être appliquées à la vérification de cette hypothèse. Le ratio P75/P25 correspond au revenu d'un ménage au 75e centile divisé par le revenu d'un ménage au 25e centile. Par exemple, un ratio P75/P25 de 2,0 indique qu'un ménage au 75e centile de revenu a deux fois le revenu d'un ménage au 25e centile. De même, le ratio P90/P50 représente le rapport entre le revenu au 90e centile et le revenu médian, ce qui en fait une mesure de la dispersion dans la moitié supérieure de l'échelle de distribution. À l'inverse, le P50/P25 peut donner une indication de l'étalement entre la section du milieu et celle du bas de la répartition. Des scores plus élevés pour chaque statistique correspondent à une plus grande dispersion. Fondamentalement, ces trois mesures mettent en évidence la dispersion entre les particuliers à revenu moyen, à revenu supérieur et à revenu inférieur³. D'après ces trois mesures, la dispersion du revenu était plus grande parmi les travailleurs autonomes, en particulier ceux qui n'étaient pas constitués en société. Le ratio P75/P25 s'établissait à 2,2 pour les employés rémunérés, à 3,0 pour les travailleurs autonomes constitués en société et à 3,7 pour les travailleurs autonomes non constitués en société. Le ratio P90/P50 était également plus élevé chez les travailleurs autonomes : 2,6 pour ceux qui étaient

Tableau 1 Revenu du ménage – travailleurs autonomes et employés rémunérés, âgés de 25 à 59 ans

	Employés rémunérés	Travailleurs autonomes		
		Total	Constitués en société	Non constitués en société
Revenu total du ménage		\$		
Moyen	86 600	87 700	107 800*	73 900*
Médian	72 600	58 800*	78 900	46 100*
Revenu du marché du ménage				
Moyen	80 900	81 500	103 100*	66 700*
Médian	67 000	54 500*	75 600*	37 900*
Mesures de la dispersion¹		ratio		
P90/P50	2,0	3,2	2,6	3,9
P75/P25	2,2	3,8	3,0	3,7
P50/P25	1,5	1,9	1,9	1,8

* différence significative par rapport aux employés rémunérés au niveau de 5 %

1. En fonction des mesures du revenu moyen par équivalent-adulte.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2009.

constitués en société et 3,9 pour ceux qui n'étaient pas constitués en société, comparativement à 2,0 chez les employés rémunérés. À l'extrémité inférieure, l'étalement n'était pas aussi important parmi les travailleurs autonomes, mais était quand même plus grand que parmi les employés rémunérés.

Patrimoine financier

Comme le flux de revenu varie davantage parmi les travailleurs autonomes et que ceux-ci sont moins susceptibles que les travailleurs rémunérés d'avoir une pension ou une assurance-maladie complémentaire, l'accumulation de patrimoine financier est particulièrement importante pour ce groupe (Verheul et coll., 2001). Le patrimoine financier pourrait servir de tampon contre les fluctuations de revenu attribuables à la situation économique ou personnelle, permettre de financer d'autres débouchés ou contribuer à la planification de la retraite, entre autres choses.

Les renseignements présentés dans cette section-ci proviennent de l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2009. Bien qu'il ne s'agisse pas principalement d'une enquête sur le patrimoine financier, l'ECCF a quand même permis de recueillir des données autodéclarées sur les principales catégories d'actif et de passif au niveau des ménages⁴. Bien qu'il soit possible de classer les répondants des enquêtes en

se basant sur le statut de travail, l'ECCF n'a pas fait de distinction entre les travailleurs autonomes constitués en société et ceux qui ne l'étaient pas^{5,6}. Les résultats sont donc montrés pour tous les travailleurs autonomes.

Les travailleurs autonomes avaient un patrimoine financier plus élevé que les employés rémunérés. En 2009, la valeur nette moyenne des travailleurs autonomes était de 2,7 fois supérieure à celle des employés rémunérés (tableau 2). Chez les travailleurs autonomes, l'actif du ménage s'élevait en moyenne à environ 1,2 million de dollars et le passif, à quelque 157 000 \$. Par comparaison, les employés rémunérés ont déclaré un actif de 480 000 \$ et un passif de 110 000 \$ en moyenne.

La différence au niveau de l'actif moyen s'expliquait surtout par des différences relatives aux actifs corporels et commerciaux. Les actifs corporels correspondent aux actifs non financiers qui ne sont normalement pas utilisés dans le cadre d'une entreprise et qui comprennent les habitations, l'ameublement, les véhicules et d'autres objets de valeur. Chez la vaste majorité des gens, les actifs corporels se composent principalement de véhicules et d'articles liés au logement⁷. Les travailleurs autonomes ont déclaré des actifs corporels d'en moyenne 589 000 \$. Le chiffre correspondant pour les employés rémunérés était de 317 000 \$. Sans surprise, les actifs commerciaux⁸ étaient significativement plus élevés chez les travailleurs autonomes (373 000 \$) que chez les employés rémunérés (44 000 \$)⁹.

Les travailleurs autonomes avaient également des actifs financiers moyens plus élevés, soit de 218 000 \$ comparativement à 123 000 \$ pour les employés rémunérés¹⁰. Lorsqu'on exploite une entreprise, il faut souvent plus d'argent pour faciliter les opérations, mais cette différence pourrait également s'expliquer en partie par des différences relatives à la préparation à la retraite, puisque la valeur déclarée des REER des travailleurs autonomes était plus élevée¹¹.

Il est souvent instructif d'examiner les valeurs médianes puisque les moyennes peuvent être influencées par un nombre restreint de particuliers très riches. Or, la valeur nette médiane des ménages des travailleurs autonomes (520 000 \$) était de 2,7 fois celle des employés rémunérés (195 000 \$), taux identique au ratio du patrimoine financier moyen entre des ceux groupes. Cela signifie que la différence entre les travailleurs autonomes et les employés rémunérés n'était

Tableau 2 Mesures du patrimoine financier moyen et médian – travailleurs autonomes et employés rémunérés, âgés de 25 à 59 ans

	Employés rémunérés	Travailleurs autonomes
	en milliers de dollars	
Actifs corporels	317,3	589,4*
Actifs financiers	122,5	217,8*
REER	56,0	93,6*
REEE	3,5	5,0*
Autres	63,0	119,2*
Actifs commerciaux	44,2	373,0*
Actif total moyen	484,0	1 180,3*
Passif total moyen	109,2	156,6*
Valeur nette totale moyenne	374,8	1 023,7*
Valeur nette médiane	195,0	520,0*

* différence significative au niveau de 5 %

Nota : Les chiffres du revenu sont arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les capacités financières, 2009.

pas attribuable à une concentration accrue du patrimoine financier chez les travailleurs autonomes. Comme leur patrimoine financier médian était plus élevé, les travailleurs autonomes étaient beaucoup plus nombreux vers le haut de l'échelle de répartition de la valeur nette. Plus de la moitié des travailleurs autonomes, comparativement à un employé rémunéré sur cinq, se trouvaient dans le quartile supérieur de la répartition de la valeur nette globale, ce qui correspondait à peu près aux particuliers ayant une valeur nette d'au moins un demi-million de dollars (graphique A). À l'inverse, environ 15 % des travailleurs autonomes et 27 % des employés rémunérés appartenaient au quartile inférieur du patrimoine financier, qui comprend les particuliers dont la valeur nette du ménage était d'environ 50 000 \$ ou moins. Cela suggère que les entrepreneurs sont une source importante de création de patrimoine au Canada, un fait également constaté dans plusieurs études aux États-Unis (Quadrini, 1999, 2000)

Le patrimoine financier médian des travailleurs autonomes demeurait plus élevé même en tenant compte de la différence d'âge entre les employés rémunérés et les travailleurs autonomes, et même en omettant les travailleurs des industries primaires pour tenir compte du fait que les travailleurs agricoles peuvent avoir des actifs agricoles relativement importants.

De tels résultats peuvent sembler contre-intuitifs étant donné que le revenu médian du ménage dans le cas des travailleurs autonomes était légèrement inférieur à celui des employés rémunérés. Cependant, de telles constatations — qui reflètent les résultats obtenus dans le cadre d'autres études américai-

nes — pourraient s'expliquer par le fait que de nombreux travailleurs autonomes laissent des fonds dans leur entreprise, à des fins de réinvestissement ou de service de la dette ou à titre de fonds de prévoyance (De Nardi, et coll., 2007). Les fonds réinvestis dans leur entreprise peuvent donc contribuer au patrimoine financier des travailleurs autonomes sans pour autant augmenter leurs sources de revenu.

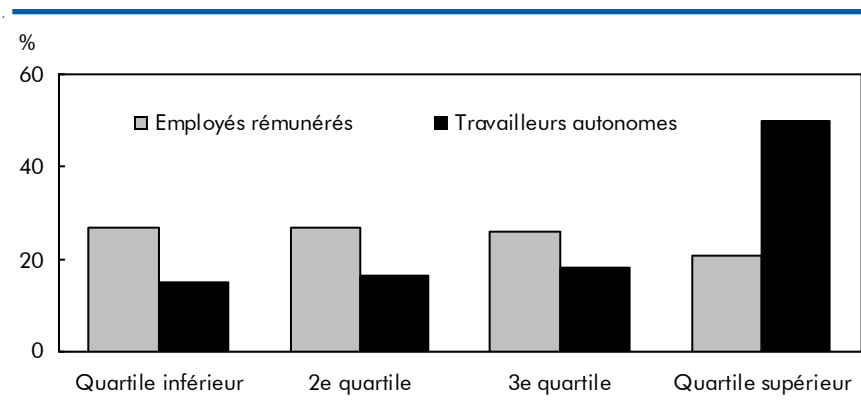
Préparation à la retraite

L'ECCF de 2009 comprenait également des questions au sujet de la préparation à la retraite. La préparation à la retraite est un processus d'accumulation d'actifs qui a pour but d'assurer le maintien du niveau de vie pendant le troisième âge, et c'est donc un aspect important du bien-être financier à long terme. Étant donné que la plupart des travailleurs autonomes ne bénéficient pas d'un régime de pension, leur préparation à la retraite est susceptible d'être différente de celle des employés rémunérés.

Les employés rémunérés étaient plus susceptibles que les travailleurs autonomes de se préparer à la retraite. Environ 85 % des employés rémunérés comparativement à 74 % des travailleurs autonomes ont dit qu'ils se préparaient financièrement à la retraite, soit par leurs propres moyens ou par le truchement d'un régime de pension de l'employeur (tableau 3). Toutefois, le pourcentage moins élevé de travailleurs autonomes se préparant à la retraite peut être lié au fait que bon nombre d'entre eux continuent de travailler jusqu'à un âge plus avancé¹².

Plus du tiers des employés rémunérés s'attendaient à ce que la pension du lieu de travail constitue leur principale source de revenu de retraite. Parce que les travailleurs autonomes sont moins susceptibles de bénéficier d'un régime de pension agréé de l'employeur, ils étaient quant à eux plus susceptibles de déclarer comme principale source de revenu de retraite leur épargne-retraite personnelle, telle que les REER. Une autre tranche de 30 %

Graphique A Répartition entre les quartiles de la valeur nette du ménage



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les capacités financières, 2009.

Tableau 3 Préparation financière à la retraite – travailleurs autonomes et employés rémunérés, âgés de 25 à 59 ans

	Employés rémunérés	Travailleurs autonomes
	%	
Se préparent financièrement	85,2	74,3*
Principale source prévue de revenu de retraite	100,0	100,0
Pensions publiques	14,7	11,8*
Pension professionnelle ou du lieu de travail	35,4	5,6*
Prestations d'un régime personnel d'épargne-retraite	26,3	36,4*
Entreprise	1,6	13,6*
Emploi	3,5	6,1*
Actifs personnels ou autres sources	6,1	17,2*
Ne sait pas	12,3	9,3*

* différence significative au niveau de 5 %

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les capacités financières, 2009.

des travailleurs autonomes ont dit qu'ils tireraient un revenu de retraite de la vente de leur entreprise¹³, ou encore de leurs actifs personnels et d'autres sources. Le fait que les travailleurs autonomes doivent s'en remettre davantage à leurs propres ressources pour planifier leur retraite peut les inciter à être mieux renseignés sur les finances en général (voir *Scores liés aux capacités financières*).

Malgré le fait qu'ils s'attendent à dépendre davantage de leurs propres fonds pour maintenir leur niveau de vie à la retraite, les travailleurs autonomes étaient proportionnellement moins nombreux que les employés rémunérés à voir d'un œil pessimiste leur revenu de retraite. En effet, environ le quart des travailleurs autonomes et le tiers des employés rémunérés ne croyaient pas que leur revenu de retraite leur permettrait d'avoir le niveau de vie espéré (graphique B).

Lien entre le patrimoine financier et le revenu

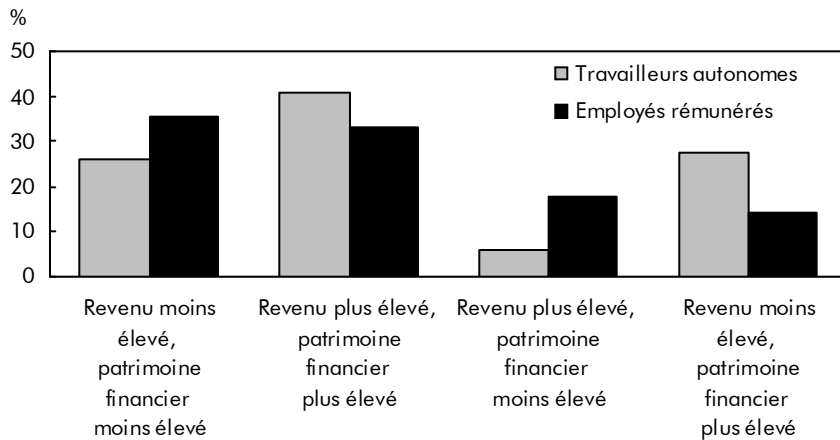
Comme on observe chez les travailleurs autonomes une plus grande dispersion du revenu, mais également un patrimoine financier plus élevé que ce n'est le cas chez les travailleurs rémunérés, le lien entre le revenu et le patrimoine financier est susceptible de différer entre ces deux groupes. L'une des stratégies permettant de cerner ces différences consiste à classer les répondants en quatre catégories :

- Ceux dont le revenu et la valeur nette du ménage sont en deçà de la médiane de la population (revenu moins élevé, patrimoine financier moins élevé)
- Ceux dont le revenu et la valeur nette du ménage dépassent la médiane de la population (revenu plus élevé, patrimoine financier plus élevé)
- Ceux dont le revenu du ménage dépasse la médiane de la population, mais dont la valeur nette du ménage est en deçà de la médiane (revenu plus élevé, patrimoine financier moins élevé)
- Ceux dont le revenu du ménage est en deçà de la médiane de la population, mais dont la valeur nette du ménage dépasse la médiane (revenu moins élevé, patrimoine financier plus élevé)¹⁴.

Graphique B Confiance dans le revenu de retraite

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les capacités financières, 2009.

Graphique C Répartition selon les catégories de revenu et de patrimoine financier



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les capacités financières, 2009.

La répartition des employés rémunérés et des travailleurs autonomes dans ces quatre catégories était plutôt différente (graphique C). Tout d'abord, les travailleurs autonomes étaient moins susceptibles que les employés rémunérés d'appartenir tant à la catégorie du revenu moins élevé et du patrimoine financier moins élevé (26 % des travailleurs autonomes comparativement à 36 % des employés rémunérés) et ils étaient moins susceptibles d'appartenir à la catégorie du revenu plus élevé et du patrimoine financier moins élevé (6 % des travailleurs autonomes comparativement à 18 % des employés rémunérés). À l'inverse, 41 % des travailleurs autonomes se trouvaient dans la catégorie du revenu plus élevé et du patrimoine financier plus élevé, comparativement au tiers des employés rémunérés. En outre, 27 % des travailleurs autonomes étaient classés dans le groupe du revenu moins élevé et du patrimoine financier plus élevé,

soit près du double (14 %) du pourcentage correspondant pour les employés rémunérés. Ces résultats demeuraient les mêmes en tenant compte des différences sur le plan de l'industrie, de la profession et des caractéristiques personnelles¹⁵. Cela porte à croire que le revenu annuel du ménage n'est pas nécessairement représentatif du bien-être financier des travailleurs autonomes. Les différences observées quant à la répartition du revenu et du patrimoine financier soulèvent également la question de savoir s'il existe des différences correspondantes dans les habitudes de consommation de ces deux groupes.

Dépenses et consommation

Bien que la dispersion du revenu puisse être plus grande chez les travailleurs autonomes que parmi les employés rémunérés, des périodes de revenu élevé et/ou de plus grand patrimoine financier peuvent

contribuer au maintien des niveaux de consommation pendant les années de vaches maigres. Si tel est le cas, ou si les travailleurs autonomes s'attendent à ce que ce soit le cas, il se peut que leurs dépenses ne diffèrent pas énormément de celles des travailleurs rémunérés. De plus, les constatations relatives au patrimoine financier indiquent que les travailleurs autonomes sont plus susceptibles d'avoir d'importants actifs financiers qui leur permettraient de faciliter leurs dépenses au fil des variations du revenu.

Les données de cette section proviennent de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)¹⁶. Dans l'EDM, il existe quatre catégories de dépenses :

- les dons (sommes versées à des organismes de bienfaisance et à des particuliers vivant hors du ménage)
- la sécurité personnelle (y compris les cotisations à un régime de pension, les assurances et les rentes)
- les impôts
- la consommation.

La consommation comprend tous les biens et les services qui sont acquis au profit des membres du ménage. Tous les chiffres relatifs à la consommation ont été rajustés aux fins de l'imputation du « flux de consommation » pour les dépenses consacrées au logement et aux automobiles (voir *Imputation du flux de consommation pour les dépenses consacrées au logement et aux automobiles*)¹⁷.

Comme l'EDM ne fait pas de distinction entre les travailleurs autonomes constitués en société et ceux qui ne le sont pas, nous nous intéressons dans cette section aux différences entre les employés rémunérés et l'ensemble des tra-

Imputation de flux de consommation pour les dépenses consacrées au logement et aux automobiles

Comme les achats d'articles durables sont peu fréquents et que les dépenses en matière de logement peuvent varier au cours de la vie, une mesure de la consommation est considérée comme plus juste si elle peut faire l'objet d'une estimation qui tient compte du flux de services qui est associé au fil du temps aux biens durables et aux dépenses affectées au logement. Pour notre analyse, nous avons suivi la démarche utilisée dans LaFrance et LaRochelle-Côté (2011).

Logement

Une méthode couramment utilisée consiste à calculer des « loyers imputés » pour les propriétaires-occupants. À cette fin, il s'agit d'estimer une équation semi-logarithmique comportant des mesures de l'emplacement et de la qualité du logement (par exemple, le nombre de pièces) en tant que variables indépendantes, conformément à l'esprit de Brown et LaFrance (2010), où le loyer est la valeur des paiements annuels de la location du logement avec services, y compris les services publics (p. ex., l'eau, l'électricité et le chauffage). Les variables de droite mesurent la qualité du logement (c'est-à-dire le nombre de pièces et de salles de bains dans le logement ainsi que le type de logement), tandis que p tient compte de la province dans laquelle se trouve le logement (un terme quadratique est également compris pour le nombre de pièces). Les valeurs prévues au moyen de chaque modèle servent à calculer les loyers imputés pour les logements occupés par le propriétaire. Ces valeurs comprennent les services publics (p. ex., l'eau, l'électricité et le chauffage) qui seraient normalement associés à un logement en location, mais qui ne concordent pas nécessairement avec les dépenses des propriétaires-

occupants au titre des services publics. La part des services publics exprimée en proportion du loyer est calculée pour les locataires selon le type de logement, puisque les dépenses à ce titre varient selon le type de logement.

Il s'agit ensuite d'appliquer ces parts aux loyers prévus des logements occupés par leur propriétaire pour déterminer la proportion des loyers imputés que représentent les dépenses en services publics. On soustrait la différence entre ces dépenses et les dépenses réelles en services publics des valeurs des loyers prévus pour obtenir le total des coûts d'habitation pour les propriétaires-occupants.

Véhicules

Dans le présent article, nous nous appuyons sur la méthode proposée par Pendakur (1998) pour déterminer un flux de consommation imputé pour les véhicules achetés. La première étape consiste à estimer un modèle probit pour les familles ayant déclaré des dépenses supérieures à 100 \$ pour le fonctionnement d'une voiture. Dans ce modèle, la probabilité d'acheter une voiture est modélisée en fonction de variables représentant la capacité financière du ménage : taille de la famille, revenu net, revenu net au carré et province. Les probabilités prévues sont ensuite multipliées par les prix d'achat prévus obtenus au moyen d'un autre modèle visant les achats de voiture. Le flux total de consommation pour le transport correspond alors au flux de consommation imputé pour l'achat de la voiture, plus les dépenses de fonctionnement du véhicule automobile (p. ex., essence, batteries et pneus) plus les dépenses liées au transport public.

vailleurs autonomes. Les ménages sont classés comme étant des travailleurs autonomes ou des travailleurs rémunérés d'après la catégorie de travailleurs à laquelle appartient la personne qui prend la plupart des décisions financières du ménage. Dans cette section, le revenu désigne celui du ménage plutôt que celui du particulier conformément à l'hypothèse du regroupement des dépenses du ménage.

Les ménages des travailleurs autonomes ont dépensé environ 15 % de plus que ne l'ont fait ceux des employés rémunérés (11 600 \$), mais ces premiers avaient également un revenu du ménage d'environ 13 % plus élevé (tableau 4)¹⁸.

Tableau 4 Dépenses moyennes – travailleurs autonomes et employés rémunérés, âgés de 25 à 59 ans

	Tous		Revenu moyen ¹	
	Employés rémunérés	Travailleurs autonomes	Employés rémunérés	Travailleurs autonomes
	\$			
Dépenses totales moyennes du ménage	79 100	90 800*	72 900	72 300
Consommation	54 100	63 400*	52 200	53 500
Sécurité personnelle	5 700	5 700	5 500	5 000
Dons	1 400	2 000	1 300	1 200
Impôts	18 000	19 700	14 000	12 600
Revenu total moyen du ménage	87 600	99 000*	76 500	76 100

* différence significative au niveau de 5 %

1. À l'exclusion des particuliers dont le revenu avant impôt est en deçà de 2/3 de la médiane et au-delà de 4/3 de la médiane.

Nota : Les chiffres sont arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2008.

Pour les employés rémunérés comme pour les travailleurs autonomes, la consommation représentait le plus important groupe de dépenses, soit plus de 60 % dans les deux cas. Le deuxième groupe de dépenses en importance était les impôts, qui représentaient respectivement 23 % et 22 % de l'ensemble des dépenses des travailleurs rémunérés et des travailleurs autonomes. Les deux groupes gagnaient plus que ce qu'ils dépensaient (10 % chez les employés rémunérés et 8 % chez les travailleurs autonomes), ce qui indique que l'épargne possible était semblable dans chacun de ces groupes¹⁹.

Il est possible d'examiner les dépenses de façon plus approfondie en subdivisant la consommation en quatre grands éléments : les dépenses consacrées à la résidence et aux propriétés; le transport; l'alimentation, les vêtements et les soins; enfin, les « autres » dépenses, qui comprennent des articles pouvant être moins essentiels à la sécurité des particuliers (voir Lafrance et LaRochelle-Côté, 2011).

Les travailleurs autonomes ont dépensé plus que les employés rémunérés quel que soit l'élément ou le sous-élément de la consommation (tableau 5). Toutefois, les différences étaient plus prononcées en matière de logement, où les dépenses des travailleurs autonomes dépassaient celles des employés rémunérés de 5 000 \$ (26 %). Les dépenses affectées aux aliments, aux soins de santé et aux articles divers étaient également plus élevées chez les travailleurs autonomes.

En raison de leurs dépenses plus élevées en matière de logement, les travailleurs autonomes ont consacré une proportion légèrement supérieure de leur consommation totale à la catégorie de la résidence et des propriétés, à savoir 38 % comparativement à 35 % chez les employés rémunérés. Sur le plan du transport, les travailleurs autonomes ont dépensé proportionnellement moins, soit 17 % comparativement à 20 %. Quant à la consommation des autres articles, les dépenses différaient peu entre les deux groupes, qui y ont consacré à peu près la même proportion de leur revenu global.

Conclusion

Les travailleurs autonomes représentent 16 % de l'ensemble des travailleurs canadiens. Bien que les travailleurs autonomes doivent gérer les fluctuations de leur revenu et financer pour la plupart leur retraite sans compter sur un régime de pension de l'employeur, les études axées sur leur bien-être financier sont relativement rares. En nous appuyant sur diverses sources de données, nous avons examiné ici les différences entre

Tableau 5 Habitudes de consommation détaillées – travailleurs autonomes et employés rémunérés, âgés de 25 à 59 ans

	Employés rémunérés	Travailleurs autonomes
		\$
Résidence et propriétés	19 100	24 100*
Logement	11 800	15 100*
Autre hébergement	1 200	1 800
Entretien de l'habitation	3 800	4 500*
Ameublement et matériel	2 200	2 600
Transport	10 600	10 900
Automobiles achetées	3 800	4 000
Entretien des automobiles	5 600	5 700
Transport public	1 200	1 200
Alimentation, vêtements et soins	14 800	16 800*
Alimentation	8 200	9 200*
Vêtements	3 400	3 700
Soins personnels	1 400	1 400
Santé	1 800	2 600*
Autres	9 600	11 600*
Loisirs	4 700	5 800*
Lecture et documents imprimés	200	300*
Tabac et alcool	1 700	1 800
Divers	2 900	3 600
		%
En pourcentage du total	100,0	100,0
Résidence	35,3	38,0
Transport	19,5	17,2
Articles essentiels	27,4	26,6
Autres	17,7	18,3

* différence significative au niveau de 5 %

Nota : Les chiffres sont arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2008.

les employés rémunérés et les travailleurs autonomes relativement à un certain nombre d'indicateurs de revenu, du patrimoine financier et de dépense pour dresser un tableau plus complet de leur bien-être financier.

En 2009, le revenu total du ménage s'élevait en moyenne à plus de 85 000 \$ tant chez les employés rémunérés que chez les travailleurs autonomes. Cela camouflait toutefois des différences entre les catégories de travailleurs autonomes. Le revenu moyen du ménage des travailleurs autonomes constitués en société était de 24 % plus élevé que celui des employés rémunérés. À l'inverse, le revenu moyen du ménage

Revenu personnel des travailleurs autonomes

Étant donné que les entreprises constituées en société sont des entités commerciales juridiquement distinctes de leurs propriétaires, ces derniers peuvent toucher des revenus de différentes sources : salaires, dividendes versés aux actionnaires, gains en capital ou revenu net provenant d'un travail autonome s'ils ont une entreprise enregistrée non constituée en société parallèlement à leur société.

Par contre, les travailleurs autonomes non constitués en société ont moins d'options. Les entreprises en question ne sont pas juridiquement distinctes de leurs propriétaires, qui doivent déclarer le produit de leurs ventes sous forme de revenu net provenant d'un travail autonome²⁰. Par conséquent, le revenu provenant d'un travail autonome constitue généralement leur principale source de revenu du marché, même si certains d'entre eux déclarent également, parfois, des revenus provenant d'un autre emploi rémunéré.

Dans l'ensemble, le revenu personnel moyen des employés rémunérés était légèrement supérieur (tableau 6). En 2009, le revenu total moyen des employés rémunérés était de 52 400 \$, comparativement à 46 200 \$ dans le cas des travailleurs autonomes. Comme on pourrait s'y attendre, la majeure partie du revenu des employés rémunérés provenait de salaires et traitements. Les sources de revenu des travailleurs autonomes étaient plus variées puisqu'ils ont déclaré environ 17 500 \$ de salaires et traitements, 20 600 \$ de revenus provenant d'un travail autonome, 4 400 \$ de revenus de placements (dividendes inclus) et 1 100 \$ de gains en capital.

Tout comme le revenu du ménage, le revenu personnel variait considérablement selon que les travailleurs autonomes étaient constitués ou non en société. Ainsi, les travailleurs autonomes

non constitués en société avaient un revenu inférieur de 26 % à celui des employés rémunérés. Le revenu des travailleurs autonomes constitués en société (57 800 \$) correspondait à peu près à celui des employés rémunérés²¹.

La différence sur le plan du revenu total était attribuable en grande partie aux différences sur le plan du revenu du marché puisqu'il n'y avait pas beaucoup de variation en ce qui a trait aux transferts gouvernementaux selon le groupe. Le revenu du marché des travailleurs autonomes constitués en société et des employés rémunérés était à peu près le même, alors que le revenu du marché des travailleurs autonomes non constitués en société était inférieur de 13 100 \$. La majeure partie (73 %) du revenu du marché des travailleurs non constitués en société provenait d'un travail autonome, mais 16 % provenait de salaires et traitements. Les revenus étaient répartis entre un plus grand nombre de sources dans le cas des travailleurs constitués en société, puisque deux tiers de leur revenu provenaient de salaires et traitements, 16 %, de placements et gains en capital (dividendes inclus) et 18 %, d'un travail autonome (revenu net). Plus de 95 % du revenu du marché des employés rémunérés provenait de salaires et traitements.

Sur le plan des heures de travail, les travailleurs autonomes constitués en société ont travaillé en moyenne 2 350 heures en 2009, comparativement à 1 930 heures dans le cas des travailleurs non constitués en société et à 1 770 heures dans le cas des employés rémunérés²², ce qui représente un taux de rémunération horaire moyen de 24 \$ environ dans le cas des travailleurs constitués en société et d'un peu plus de 28 \$ dans le cas des employés rémunérés. La rémunération horaire moyenne des travailleurs autonomes non constitués en société était beaucoup moins élevée, soit 20 \$.

Tableau 6 Sources de revenu personnel – travailleurs autonomes et employés rémunérés, âgés de 25 à 59 ans

	Employés rémunérés	Travailleurs autonomes		
		Total	Constitués en société	Non constitués en société
		\$		
Moyenne du revenu annuel total	52 400	46 200*	57 800	38 900*
Moyenne du revenu du marché total	50 000	44 400*	56 600	36 900*
Salaires et traitements	47 900	17 500*	36 300*	5 800*
Revenu provenant d'un travail autonome	400	20 600*	10 000*	27 100*
Revenu de placements	700	4 400*	8 600*	1 800*
Gains en capital	300	1 100*	700*	1 300*
Autre revenu	800	900	1 000	900
Moyenne des transferts gouvernementaux totaux	2 300	1 700*	1 200*	2 000*
Assurance-emploi et aide sociale	1 300	500*	400*	500*
Autre	1 000	1 200*	800*	1 500*
Revenu annuel médian (total)	43 100	27 900	39 300	21 400
		heures		
Nombre moyen d'heures travaillées	1 770	2 090*	2 350*	1 930*
Nombre médian d'heures travaillées	1 960	2 090*	2 230*	2 090*

* différence significative par rapport aux employés rémunérés au niveau de 5 %

Note : Les chiffres du revenu sont arrondis à la centaine près. Les heures sont arrondies à la dizaine près.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2009.

Scores liés aux capacités financières

L'Enquête canadienne sur les capacités financières comporte une caractéristique particulière, à savoir 14 questions servant à mesurer la connaissance qu'ont les répondants au sujet des pratiques et des principes financiers. Bien qu'on reconnaisse généralement que la littératie en matière financière devrait faire partie de l'ensemble des compétences de l'entrepreneur, il existe peu de données empiriques à ce sujet. Keown (2011) a constaté des différences de score entre les travailleurs autonomes et les travailleurs rémunérés qui sont statistiquement significatives aux extrémités inférieures et supérieures de l'échelle de répartition, mais pas au milieu. Des différences correspondantes ont été constatées au sein de la population d'intérêt (tableau 7). En moyenne, les travailleurs autonomes ont répondu correctement à 9,1 questions, comparativement à 8,7 pour les travailleurs rémunérés. La différence au niveau de la moyenne découlait du fait qu'une plus forte proportion des travailleurs autonomes se trouvaient dans le haut de l'échelle de répartition : 37,6 % des travailleurs autonomes ont répondu correctement à 11 questions ou plus, comparativement à 31,1 % des travailleurs rémunérés.

Une analyse multidimensionnelle (données non présentées) a révélé que le score moyen pour les capacités financières des travailleurs autonomes demeurerait significativement plus élevé que celui des travailleurs rémunérés lorsque les différences en matière d'âge, du niveau de scolarité, de la région, du statut d'immigrant et de la profession étaient prises en considération.

Tableau 7 Scores liés aux capacités financières – travailleurs autonomes et employés rémunérés, âgés de 25 à 59 ans

	Employés rémunérés	Travailleurs autonomes
Questions répondues correctement		%
0	6,0	5,6
1	0,4	0,5
2	0,7	0,5
3	1,1	0,7
4	1,8	1,7
5	2,8	2,8
6	6,1	4,7
7	9,7	7,9
8	11,8	10,6
9	13,8	12,7
10	14,8	14,7
11	13,3	14,4
12	9,7	11,2
13	5,9	8,5
14	2,2	3,5
Moyenne	8,7	9,1

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les capacités financières, 2009.

des travailleurs autonomes non constitués en société était de 15 % inférieur à celui des employés rémunérés. La dispersion du revenu du ménage était également plus grande chez les travailleurs autonomes.

Cependant, les travailleurs autonomes avaient un patrimoine financier plus élevé que les employés rémunérés. En 2009, la valeur nette médiane des travailleurs autonomes était de 2,7 fois celle des employés rémunérés. De plus, les travailleurs autonomes étaient relativement confiants en la suffisance de leur revenu de retraite pour le maintien de leur niveau de vie, même s'ils comptaient s'en remettre davantage à des sources privées pour financer leur retraite comparativement aux travailleurs rémunérés.

D'après la répartition conjointe du revenu et du patrimoine financier, les travailleurs autonomes à plus faible revenu disposaient généralement d'un plus grand patrimoine financier que ce n'était le cas des travailleurs rémunérés ayant un revenu annuel semblable. Pas moins de 27 % des travailleurs autonomes avaient à la

fois un revenu du ménage inférieur à la médiane de la population *et* une valeur nette supérieure à la médiane de la population. Par comparaison, 14 % des employés rémunérés se trouvaient dans la même situation. Les travailleurs autonomes étaient également plus susceptibles que les employés rémunérés de présenter la combinaison d'un revenu plus élevé et d'un patrimoine financier plus élevé. L'apparente divergence entre le revenu du ménage et le patrimoine, également relevée aux États-Unis, pourrait être attribuable au fait que plusieurs travailleurs autonomes laissent de l'argent dans leur entreprise à des fins d'investissement, pour le service à la dette ou simplement pour bâtir un fonds de réserve.

Alors que les dépenses globales respectives des ménages des travailleurs autonomes et des ménages des travailleurs rémunérés représentaient une proportion semblable de leur revenu, les travailleurs autonomes dépensaient proportionnellement plus pour le logement et moins pour le transport.

Perspective

■ Notes

1. Source : Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0011.
2. Selon l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), environ le dixième des particuliers qui avaient un emploi rémunéré comme emploi principal exerçaient simultanément au moins un autre emploi. Ce deuxième emploi était aussi un emploi rémunéré la plupart du temps, mais c'était un travail autonome dans un nombre appréciable de cas. Parmi les personnes cumulant des emplois, celles qui exploitaient une entreprise à titre secondaire représentaient donc une faible proportion de l'ensemble des travailleurs.
3. Pour éviter la concentration de personnes seules dans le cas des familles à faible revenu, toutes les mesures de dispersion sont fondées sur le revenu du ménage ajusté en fonction de la taille de famille. Ce revenu ajusté par équivalence « membres adultes » peut être obtenu en divisant le revenu total du ménage par la racine carrée de la taille du ménage.
4. L'absence de données sur l'actif d'environ 50 % des répondants constitue une limite de l'Enquête canadienne sur les capacités financières. Toutefois, il y avait un degré semblable de non-réponse chez les travailleurs autonomes et chez les employés rémunérés. En outre, les caractéristiques des non-répondants à la partie de l'enquête qui était consacrée aux actifs ne différaient pas entre les travailleurs autonomes et les employés rémunérés, minimisant ainsi l'erreur due au biais d'échantillonnage.
5. La personne repère représente la source principale de revenu d'emploi du ménage dans la plupart des cas, puisqu'au moins les deux tiers d'entre eux gagnent au moins 50 % du revenu total du ménage. Le fait de restreindre l'échantillon de travailleurs autonomes gagnant au moins 50 % du total du revenu du ménage n'a pas changé les conclusions principales.
6. Parce que l'ECCF présentait un taux de non-réponse plus élevé et que 2009 était une année de repli, les résultats ont été vérifiés en fonction des deux plus récentes éditions de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF), que Statistique Canada a réalisées en 1999 et en 2005. Il a fallu dériver une variable substitutive fondée sur le revenu et la propriété d'une entreprise pour déterminer les répondants à l'enquête qui étaient les plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes, parce que l'ESF n'a pas d'indicateur de la situation d'emploi. Dans tous les cas, le patrimoine financier moyen des travailleurs autonomes était au moins le double de celui des employés rémunérés.
7. Chez les travailleurs autonomes, cependant, les actifs corporels pourraient comprendre des biens, des machines et des équipements qui sont également utilisés dans le cadre d'une entreprise, mais qui ne sont pas nécessairement inclus ou déclarés « actifs commerciaux » (par exemple, une ferme, une voiture à usage professionnel et personnel, ou un bureau à domicile).
8. Les actifs utilisés dans le cadre d'une entreprise comprennent les biens, machines et équipements agricoles, les biens et actifs d'une entreprise en propriété exclusive ou non exclusive, ainsi que les droits d'auteur, les brevets et les redevances.
9. L'ECCF comportait des questions sur le patrimoine financier personnel du ménage, et non le patrimoine financier de l'entreprise. Par conséquent, il se pourrait que certains des travailleurs autonomes, en particulier ceux qui étaient constitués en société, n'aient pas déclaré la pleine valeur de leur société.
10. Dans la question de l'ECCF sur les avoirs financiers, on a demandé aux répondants de tenir compte de la valeur de leur régime de pension de l'employeur dans leurs estimations. Par contre, l'ESF utilisait la description du régime pour calculer la valeur de la pension de l'employeur. Ainsi, il se peut que l'ECCF sous-représente la valeur de la pension de l'employeur par rapport à l'ESF. Néanmoins, le ratio entre le patrimoine financier moyen des travailleurs autonomes et celui des travailleurs rémunérés est semblable dans les deux enquêtes.
11. La vaste majorité des travailleurs autonomes ne bénéficient pas d'un régime de pension privé.
12. En 2006, 44 % des hommes occupés de 65 ans ou plus étaient des travailleurs autonomes, comparative-ment à 24 % de ceux de 55 à 64 ans et à 15 % de ceux de 25 à 54 ans (Uppal, 2011). Une tendance semblable se dégageait parmi les femmes.
13. La première tranche de 750 000 \$ des gains en capital découlant de la vente d'une société admissible peut être libre d'impôt. Cette caractéristique particulière du régime fiscal, appelée l'exonération cumulative des gains en capital, est considérée par bien des entrepreneurs comme une importante source de revenu de retraite.
14. Les particuliers ont été classés en fonction de leur revenu et de leur valeur nette ajustée par équivalence « membres adultes ». L'équivalence « membres adultes » permet de tenir compte du nombre de personnes qui vivent dans le ménage. Cet ajustement, qui consiste à diviser les chiffres d'ensemble du ménage

et de la valeur nette par la racine carrée de la taille de la famille reflète plus fidèlement le véritable bien-être financier d'un particulier.

15. Étant donné que la combinaison d'un faible patrimoine financier et d'un revenu élevé peut être attribuable à des facteurs autres que le travail autonome, nous avons estimé un modèle permettant de neutraliser l'effet de l'industrie, de la profession et d'un certain nombre de caractéristiques socioéconomiques. Les travailleurs autonomes demeureraient beaucoup plus susceptibles d'avoir un revenu inférieur et un plus grand patrimoine financier que ne l'étaient les travailleurs rémunérés.
16. Dans le cas de l'EDM, la personne repère du ménage est la personne qui s'occupe des finances de la famille. Étant donné que l'EDM ne fournit pas de renseignements à propos de la catégorie de travailleurs, nous avons supposé que le répondant est un travailleur autonome lorsque sa principale source de revenu est un revenu provenant d'un travail autonome ou lorsqu'il déduit des impôts fonciers ou des loyers d'un revenu d'entreprise.
17. Un « flux de consommation » est une estimation des services de consommation qui sont tirés chaque année de biens durables. On peut l'interpréter comme étant approximativement le montant qu'il faudrait payer pour les « louer ».
18. Dans l'EDM, tous les éléments de consommation, de dépense et de revenu sont déclarés au niveau du ménage. Les répondants sont les personnes responsables de la tenue des finances de la famille. Cela signifie que les autres membres du ménage pourraient influencer sur le revenu et les dépenses du ménage en tant qu'employés rémunérés.
19. Les différences étaient également plutôt minimes lorsque les comparaisons étaient limitées aux ménages situés dans le milieu de l'échelle de répartition des revenus.
20. Le revenu net provenant d'un travail autonome peut être indiqué dans le fichier T1 à titre de revenu de l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession libérale pour son propre compte, de revenu de commissions ou de revenu tiré de l'agriculture ou de la pêche. Le revenu provenant d'un travail autonome est défini comme étant la somme du revenu net provenant de ces cinq sources.
21. Étant donné que les travailleurs autonomes sont généralement plus âgés que les employés rémunérés, le revenu ajusté selon l'âge a également été calculé.

Cette mesure n'a pas eu pour effet de modifier considérablement les résultats. De plus, les données longitudinales de 2005 à 2008 ont également été utilisées pour vérifier la fiabilité de ces résultats. Les particuliers qui étaient des travailleurs autonomes (ou des employés rémunérés) tout au long de la période ont été inclus dans l'échantillon. Les conclusions sont demeurées pratiquement inchangées.

22. Les heures travaillées sont les heures totales payées pour tous les emplois occupés durant l'année de référence.

■ Documents consultés

BROWN, W. Mark, et Amélie LAFRANCE. 2010. *Revenu provenant d'un logement occupé en propriété chez les Canadiens en âge de travailler et à l'âge de la retraite, 1969 à 2006*, no 11F0027M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 32 p., « Série de documents de recherche sur l'analyse économique », no 066, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0027m/11f0027m2010066-fra.pdf> (site consulté le 19 juillet 2011).

DE NARDI, Mariacristina, Phil DOCTOR et Spencer D. KRANE. 2007. « Evidence on entrepreneurs in the United States: Data from the 1989-2004 Survey of Consumer Finances », *Economic Perspectives*, 4^e trimestre de l'édition de 2007, Federal Reserve Bank of Chicago, p. 18 à 36, <http://www.nber.org/~denardim/research/denardidoctorkrane.pdf> (consulté le 2 septembre 2011).

HOU, Feng, et Shunji WANG. 2011. « Les immigrants et le travail indépendant », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 23, no 3, automne, no 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2011003/article/11500-fra.htm> (site consulté le 19 juillet 2011).

KEOWN, Leslie-Anne. 2011. « Les connaissances financières des Canadiens », *Tendances sociales canadiennes*, vol. 91, été, no 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2011001/article/11413-fra.htm> (site consulté le 19 juillet 2011).

LAFRANCE, Amélie, et Sébastien LAROCHELLE-CÔTÉ. 2011. « Habitudes de consommation parmi les Canadiens vieillissants », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 23, no 2, été, no 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, p. 3 à 14, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2011002/pdf/11417-fra.pdf> (site consulté le 19 juillet 2011).

LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien. 2010. « Le travail autonome pendant le repli économique », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 11, no 3, mars, no 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010103/article/11138-fra.htm> (site consulté le 19 juillet 2011).

PENDAKUR, Krishna. 1998. « Changes in Canadian family income and family consumption inequality between 1978 and 1992 », *The Review of Income and Wealth*, vol. 44, no 2, juin, p. 259 à 283, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1475-4991.1998.tb00272.x/pdf> (site consulté le 19 juillet 2011).

QUADRINI, Vincenzo. 2000. « Entrepreneurship, saving, and social mobility », *Review of Economic Dynamics*, vol. 3, no 1, janvier, p. 1 à 40, <http://www.minneapolisfed.org/research/DP/DP116.pdf> (consulté le 2 septembre 2011)

QUADRINI, Vincenzo. 1999. « The importance of entrepreneurship for wealth concentration and mobility », *The Review of Income and Wealth*, vol. 45 no 1, mars, p 1 à 19, <http://www.roiw.org/1999/1.pdf> (consulté le 2 septembre 2011).

UPPAL, Sharanjit. 2011. « Le travail autonome chez les personnes âgées », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 23, no 1, printemps, no 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2011001/article/11400-fra.htm> (site consulté le 19 juillet 2011).

VERHEUL, Ingrid, Sander WENNEKERS, David AUDRETSCH, et Roy THURIK. 2001. *An Eclectic Theory of Entrepreneurship*, Tinbergen Institute Discussion Paper TI 2001-030/3, Amsterdam, Les Pays-Bas, Tinbergen Institute, 50 p., <http://www.tinbergen.nl/uvatn/01030.pdf> (site consulté le 19 juillet 2011).